



République française
Département de la Moselle

Commune de Delme

Arrêté municipal N°2024/001 portant interdiction de démarchage sur toute la Commune

Le Maire de DELME,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et suivants, L.2214-3 et L.2215-1 ;

Vu le Code Pénal et notamment ses articles R.610-5 et R.623-2 ;

Vu le Code de la Consommation et notamment ses articles L.121-1 à L.221-9, L.121-21 à L.121-29 et L.122-11 à L.122-15 ;

Considérant que l'activité de démarchage s'intensifie sur la Commune de DELME ;

Considérant la recrudescence des cambriolages et le sentiment d'insécurité ;

Considérant qu'il est nécessaire de protéger les citoyens, surtout les plus vulnérables contre des pratiques commerciales déloyales et/ou agressives ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale d'assurer la tranquillité publique et de prescrire toutes les mesures appropriées ;

Arrête

Article 1 : Afin de préserver la tranquillité des habitants et maintenir l'ordre public, le démarchage et toute prospection à domicile sont interdits sur le territoire communal à compter de ce jour, sauf autorisation expresse et exceptionnelle de la Commune.

Article 2 : Cet arrêté est valable à compter de ce jour et ce pour une durée de validité permanente.

Article 3 : Les habitants qui s'estimeront victimes de pratiques déloyales et/ou agressives sont invités à prendre contact avec les services municipaux.

Article 4 : Le Maire, le Secrétariat de Mairie et les services de Gendarmerie de CHATEAU-SALINS sont chargés de l'application du présent arrêté.

.../...

Article 5 : Le présent arrêté sera notifié à la population selon la réglementation en vigueur, dont une ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Moselle – Préfecture de la Moselle – BP 71014 – 57034 METZ CEDEX
- Monsieur le Directeur de la Direction Départementale de la Protection des Populations – 4 Rue des Remparts – CS 40443 – 57008 METZ CEDEX 1
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de CHATEAU-SALINS – 4 Rue de Metz – 57170 CHATEAU-SALINS

Fait à Delme, le 05 juin 2024

Le Maire



Loïc KLOPP

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Loïc KLOPP', is written over the official seal and extends downwards.